



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marchés des
capitaux

800, square Victoria, 22^e étage,
C.P. 246, Tour de la Bourse,
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 940-2150
Télécopieur : (514) 873-6155

No SEDAR :222046

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

AXCAN PHARMA INC.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 25 novembre 1999.

Le présent visa donné selon le régime d'examen concerté confirme que le prospectus simplifié provisoire a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le 26 novembre 1999

Date du visa

(s) *Johanne Duchesne*

Johanne Duchesne
Directrice des marchés des capitaux

/ah